

RÉUNION DU 11 FEVRIER 2021

Le 11 février 2021 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la salle des fêtes de Saint-Georges-de-Bohon, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 – M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Martine Coquoin, Nelly Bataille, Annick Minerbe, Rachel Minerbe, MM. Bertrand Lecoeur, François Poisson, Mme Mariette Gardie, MM. Lionnel Lepourry, Paul Quinette, Mmes Lise Bourdon, Clothilde Lepourry.

Absents : /

Absents excusés : 2 – MM François Cardin, Sébastien Lemonchois,

Secrétaire de séance : Mme Annick Minerbe

Date de convocation : 5 février 2021 affichée le 5 février 2021

Le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2021 a été validé à l'unanimité des votants.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Rencontre avec M. et Mme LECLERC : Mmes LELAVECHEF et MULLER ont rencontré la famille, une assistante sociale doit venir les rencontrer le vendredi 12 février. Décision du tribunal le 1^{er} mars
- Rencontre avec M. N'DYADE : difficultés de paiement des loyers suite à un souci vis-à-vis du retard de paiement de ses allocations de formations.
- Confirmation du maintien de la 8^{ème} classe pour la rentrée 2021-2022.
- Un centre de vaccination va être mis en place sur Carentan à partir du mardi 16 février pour les + de 75 ans. La commune doit faire le recensement des personnes pouvant bénéficier de ce vaccin (200 vaccins par semaine).
- Suite au départ du boulanger, un pot de départ aura lieu le samedi 20 février à 12 h 30 en présence des nouveaux artisans.
- La vente de la pharmacie de la commune à la pharmacie des marais de Carentan est actée. Celle-ci rachète le stock et la licence

DELIB 2021.02.01 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - Rapporteur : Gilbert Michel

M. Gilbert Michel, adjoint en charge de l'aménagement du territoire, rappelle que la CCBDC a mené en 2019 / 2020 une étude pré-opérationnelle afin de mettre en place un programme d'amélioration de l'habitat sur le territoire intercommunal, projet inscrit dans le contrat de territoire 2018 – 2021.

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH a permis la mise en place d'une OPAH communautaire. Ce projet a été validé lors du Conseil Communautaire du 8 septembre 2020 et est animé depuis le 29 septembre par le CDHAT, lauréat du marché de suivi-animation de l'OPAH jusqu'en septembre 2025.

Afin d'octroyer des aides financières (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, copropriétés), la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est doté d'un règlement qui définit les conditions d'éligibilité et qui conditionne son financement à la participation de la commune d'implantation du projet.

Le règlement des aides communales proposé dans ce cadre présente deux volets :

- Les aides octroyées en complément des subventions de l'Anah, dites du dispositif «socle». Les conditions sont donc à minima celles de l'Anah,

- Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif «complémentaire», élaboré à la lumière de l'étude pré-opérationnelle, où seule la CC BDC et la commune d'implantation du projet interviennent.

La commune de Terre-et-Marais, a été conviée à une réunion d'information sur les modalités précises de l'OPAH le 11 février 2021.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- De valider le co-financement de la commune pour les projets de rénovation de l'habitat situés sur la commune, accompagnés par la CCBDC dans le cadre de l'OPAH,
- D'approuver le règlement des aides présenté en annexe,
- D'autoriser le maire à signer les engagements de subvention après examen des dossiers de demande d'aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide:

- De valider le co-financement de la commune pour les projets de rénovation de l'habitat situés sur la commune, accompagnés par la CCBDC dans le cadre de l'OPAH,
- D'approuver le règlement des aides présenté en annexe,
- D'autoriser le maire à signer les engagements de subvention après examen des dossiers de demande d'aide.

DELIB 2021.02.02 – LOGEMENT DE LA MAIRIE DE SAINT GEORGES DE BOHON – rapporteur : Chantal Lelavechef

Mme Chantal Lelavechef, adjointe en charge du logement, informe le conseil municipal, qu'à compter du 1^{er} février 2021, M. Victor Holley, locataire du logement situé 3 rue de l'Ancien Prieuré (logement de l'école), déménage au 3 rue de la Semellerie (au-dessus de la mairie), en prévision des travaux qui seront effectués dans le bâtiment de l'ancienne école de Saint-Georges-de-Bohon.

Du fait que ce déménagement est demandé par la commune, Mme Lelavechef propose au conseil municipal de maintenir le prix du loyer pratiqué précédemment soit 385.93 € (avec révision au 1^{er} février 2022) auquel sera ajouté une provision pour charges, qui sera appelée en même temps que le loyer, d'un montant de 96.22 € (correspondant à 20 € pour les ordures ménagères et 76.22 € pour les frais de chauffage et d'eau). Cette provision fera l'objet d'un ajustement en fin d'année, en fonction du coût réel des charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, :

- Prend note du déménagement de M. Holley,
- Donne son accord pour le montant du loyer de 385.93 €, révisable en février, auquel il sera ajouté une provision pour charge.

DELIB 2021.02.03 – TRANSFERT DE BAIL DU GAEC DE LA MALHERBERIE– Rapporteur : Gilbert Michel

M. Gilbert Michel, adjoint en charge des affaires rurales, informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de M. Rémi Bezard du Gaec de la Malherberie, informant qu'il a cessé son activité au 31 décembre 2020.

L'exploitation a été reprise par le Gaec des Lions d'Or située 21 rue du Château – 50190 GORGES. Le Gaec de la Malherberie exploitait la parcelle G14, d'une superficie de 3 ha 40 ca, située dans le marais de Saint-Germain-sur-Sèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour que le Gaec des Lions d'Or située 21 rue du Château – 50190 Gorges reprenne le bail de la parcelle G14 située dans le marais de Sèves

DELIB 2021.02.04 – CONVENTION DE LA MEDIATHEQUE – Rapporteur : Nathalie Muller

Mme Nathalie Muller, adjointe en charge des affaires culturelles, rappelle le rendez-vous avec M. Blanche de la bibliothèque départementale de prêt de la Manche en date du 28 octobre 2020. Ce dernier informait que la convention signée en 2017 (3 ans) arrivait à son terme.

Mme Muller donne lecture d'un projet de convention de partenariat avec le département pour la médiathèque municipale. D'une durée de 5 ans, elle définit notamment les conditions de prêt de documents par la bibliothèque départementale de prêt, la commune prenant différents engagements à savoir :

- Passer le local de la médiathèque à une superficie de 98 m² (actuellement 60 m²)
- Passer à 8 heures d'ouverture par semaine (actuellement 6 h)
- Augmenter le budget à 2 500 € (actuellement à 2 200 €) afin d'avoir un fond de roulement de 300 € pour des activités culturelles,
- Assurer la continuité du service avec du personnel au grade actuel de l'agent en place, aidée d'un ou deux bénévoles ayant suivi la formation assurée par la BDP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise le maire à signer la convention avec le département pour la médiathèque municipale suivant les préconisations ci-dessus.

DELIB 2021.02.05 – GROUPE SCOLAIRE – VALIDATION DES HORAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 – Rapporteur : Nathalie Muller

Mme Nathalie Muller, adjointe en charge des affaires scolaires, informe le conseil municipal qu'un planning des horaires de l'école pour la rentrée scolaire 2021-2022 a été édité. Les cours prendraient à partir de 8 h 45 jusqu'à 12 h le matin, et de 14 h à 16 h 45 l'après-midi. La pause méridienne serait de 12 h à 14 h. Ces horaires tiennent compte des contraintes du transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte les nouveaux horaires du groupe scolaire pour la rentrée scolaire 2021-2022.

GROUPE SCOLAIRE – PROJET D'UN REGROUPEMENT SCOLAIRE – Rapporteur : Nathalie Muller

Le sujet est reporté en attente d'informations complémentaires.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS – M. Alain Langlois

LES DEVIS EN COURS

- Déplacement de l'abribus et du distributeur à pains de Saint-Georges-de-Bohon - commission de travaux du 06.02.2021
 - . achat de bois, poteaux 9 x 9, fer, fixation au sol (Cormoran) 1 600.00 € TTC
 - . tôles bac acier (couverture, accessoires, fixation) 300.00 € TTC
- Non compris les travaux de démolition, bitume, fourreaux, béton, dallage, montage de l'abribus, raccordement EDF), le personnel technique communal à raison de 18,85 € l'heure
- Main courante des deux rampes d'accès de l'église de Saint-Georges-de-Bohon
 - . LENORMAND de Périers 6 732.12 € TTC

. STIM de Sainte Mère L'Église	5 337.00 € TTC
- Couverture de la mairie de Saint-Georges-de-Bohon (ardoises d'Espagne)	
. SÉNÉCHAL de Graignes	17 695.24 € TTC
. Moins value ardoise fibro	- 2 920.00 € TTC
- Aménagement du chemin communal de la Semellerie (suite à la vente de la maison)	
. Grattage, raccordement eaux pluviales, source, encaissement 0,315, émulsion	5 000.00 € TTC
- Isolation du pignon nord de la boucherie de Sainteny	
. CHANU (non compris la cheminée)	10 967.11 € TTC
. SÉNÉCHAL de Graignes (tout compris)	11 757.24 € TTC
- Porte d'entrée principale du groupe scolaire de Terre-et-Marais	
. LECARDONNEL de Carantilly (non éligible à la DETR)	9 894.00 € HT
. ESPASS de Saint-Lô (DETR accordée pour 3 110 €)	10 499.00 € HT

PROJETS DES TRAVAUX POUR 2021

- Restructuration des anciennes écoles de Saint-Georges-de-Bohon, en six logements locatifs
- Aménagement de la salle TAP de Saint-Georges-de-Bohon, en salle associative,
- Remplacement de la porte principale du groupe scolaire de Terre-et-Marais,
- Peinture et équipement de la classe de CE1-CE2,

BILAN DE L'APPEL D'OFFRES DE LA RESTRUCTURATION DES ECOLES DE SAINT GEORGES DE BOHON – Rapporteur : Alain Langlois

La réunion de l'ouverture des plis s'est déroulée le lundi 1er février 2021 à 19 h à la salle des Fêtes de Saint-Georges-de-Bohon en présence des membres de la commission d'appel d'offres : Jean-Pierre Jacquet, Alain Langlois, Gilbert Michel, Chantal Lelavechef, Florent Silières, Nathalie Muller, Sébastien Lemonchois et Lise Bourdon. Etaient présents également l'architecte, Mokrane Alouane et Isabelle Depériers, secrétaire de mairie.

Trente quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre et sont venues sur le site constater le futur projet (attestation de visite faisant foi)

Lot n° 1 - V R D	Pigeon Laisney, Eurovia, Duval, Genet T P
Lot n° 2 - Gros Œuvre	Fautrat B T P, S L C
Lot n° 3 - Couverture Charpente	Marie-Toit, Chanu, Sénéchal
Lot n° 4 - Menuiseries extérieures Serrurerie Métallerie	Izabelle, Stim, Lepetit M.
Lot n° 5 - Menuiseries intérieures	Leprêtre, Izabelle
Lot n° 6 - Doublage cloisons - Isolation	SARL Gautier, Izabelle, Fougue Bâtiment
Lot n° 7 - Plomberie Sanitaire	Angot, Lebreton, Lemmonier Blin
Lot n° 8 - Électricité Chauffage Ventilation	Billard Energie, Lemonier Blin, Jarnier
Lot n° 9 - Carrelage Faïence	C M C Martin, Fautrat
Lot n° 10 - Peinture, Ravalement extérieur Nettoyage	Pierre, Bourget Marqué, Lebouvier, Isigny Peinture
Lot n° 11 - Revêtement sols souples	Bourget Marqué, Pierre
Lot n° 12 - Désamiantage	Amiante Pro, Ouest Amiante, D B H, A B
Estimation provisoire des moins des entreprises moins disantes	694 473.00 € TTC

M. Alouane est en cours de vérification des CCTP et attribution des critères des entreprises (prix des prestations pour 50 %, valeur technique pour 30 % et délai d'exécution pour 20 %). La commission d'appel

d'offres sera de nouveau convoquée pour le mercredi 17 février 2021 pour retenir les entreprises. A l'issue de la réunion, un courrier aux entreprises non retenues sera adressé.

DELIB 2021.02.06 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DES ECOLES DE SAINT-GEORGES-DE-BOHON – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. Jean-Pierre Jacquet, maire, rappelle au conseil municipal qu'une subvention Dsil a été demandée le 9 avril 2020 avec un accord reçu le 9 juin 2020, pour un montant de 140 000 €. Au vu du montant atteint lors de l'ouverture des plis, M. le maire demande au conseil municipal si la commune peut annuler cette demande et faire une nouvelle demande avec la base du nouveau montant prévisionnel des travaux.

Suite aux informations présentées, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour annuler la demande du 9 avril 2020 et demande à ce qu'un nouveau dossier soit adressé avec les nouveaux montants.

DELIB 2021.02.07 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE DE SAINT-GEORGES-DE-BOHON – Rapporteur : Alain Langlois

M. Alain Langlois, maire délégué, présente le projet de réfection de la toiture de la mairie et du logement de la mairie de Saint-Georges-de-Bohon.

L'ensemble de l'opération représente un coût estimé de 14 746.60 € HT. M. le maire délégué propose de réaliser ces travaux en 2021 et de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoire Ruraux (Detr).

Le conseil municipal,
entendu le rapport de M. le maire délégué,
après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide :

- 1° - de réaliser la réfection de la toiture de la mairie et du logement de Saint-Georges-de-Bohon,
- 2° - atteste que ces travaux seront réalisés et les entreprises payées par la commune,
- 3° - approuve le devis estimatif,
- 4° - approuve le plan de financement suivant :

DÉPENSES H.T.	RECETTES H.T.
	Subvention D.E.T.R. (20 %) : 2 949.32 €
	Autofinancement : 11 797.28 €
Travaux 14 746.60 €	TOTAL 14 746.60 €

- 5° - Sollicite de l'État une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

DELIB 2021.02.08 – BUDGET ASSAINISSEMENT – FACTURE SICEE INGENIERIE – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire informe le conseil municipal qu'une facture de SICEE Ingénierie d'un montant de 2 850 € HT soit 3 420 € TTC a fait l'objet d'un rejet de la trésorerie le 29 décembre 2020.

Afin de pouvoir procéder au règlement de cette facture, le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Décide d'ouvrir, par anticipation au budget primitif 2021 de l'assainissement, les crédits d'investissement suivants :

. Chapitre 20 – article 203 – étude 3 420.00 €

- S'engage à reprendre ces crédits budgétaires ouverts dans le cadre de cette délibération, lors du vote du budget primitif assainissement 2021.

INFORMATIONS SUR LA MAISON SITUEE AU 2 RUE DE LA BUCAILLE – SAINTENY – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire informe le conseil municipal des suites de l'affaire de la maison située 2 rue de la Bucaille à Sainteny, le tribunal administratif de Caen a été contacté et un expert conseil en bâtiment et travaux publics, a été nommé le 20 janvier 2021. M. Jacques BERNARD est intervenu sur place le lundi 25 janvier 2021 et a rendu son rapport le 2 février 2021, reçu à la mairie le vendredi 5 février 2021.

En conclusion, il demande à ce que la maison située au 2 rue de la Bucaille soit démolie d'ici un mois du fait du péril imminent grave. Le devis de démolition s'élève à 11 840.40 € TTC. Suivant les informations prises auprès du service ADS, un permis de démolition ne serait pas nécessaire.

Un arrêté de péril a été réalisé le vendredi 5 février 2021 avec envoi par courrier recommandé à Maître GIREAUDAU, M. LEGENDRE et Mme GIBERT.

Mme Marie-Pierre MINERBE a souhaité retrouver son logement situé 6 rue du Prieuré et décharge la commune de toute responsabilité.

M. le maire demande au conseil municipal la suite qu'il souhaite apporter à cette affaire.

DELIB 2021.02.09 – MAISON DU 2 RUE DE LA BUCAILLE – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les propos de M. le maire,

Après en avoir délibéré, 14 pour, 3 contre, 0 abstentions, décide de laisser l'affaire suivre son cours et de ne pas faire de proposition d'achat de la maison située au 2 rue de la Bucaille. Il demande à Maître Giraudeau de procéder à la démolition de l'habitation avant le 5 mars 2021, comme demandé dans le rapport de l'expert mandaté par le tribunal administratif de Caen.

PASSAGE IP – Rapporteur : Gilbert MICHEL

Le sujet n'a pas été abordé du fait du peu d'éléments en notre possession.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Lionel Lepourry au sujet du PLUI à savoir s'il était possible de le consulter. Gilbert Michel explique que, pour le moment, le recensement sur toutes les communes sera normalement terminé vers le 25 février et une consultation pourra être envisagée vers le mois de juin 2021.

- Bertrand Lecoeur demande comment se passe l'attribution des logements car il s'étonne de voir des « jeunes » dans des logements réservés « aux personnes âgées ». M. le maire explique que, suite à la construction des nouveaux logements réservés à nos aînés, certains logements étaient vacants avec une demande peu importante des aînés. Il est préférable de les attribuer à des « jeunes ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.